

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : **17 juillet 2020**
Date d'affichage : **17 juillet 2020**

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-84 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude RAYNAUD

M. le Président propose d'adopter la décision modificative n°1 suivante, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits sur certaines opérations d'investissement du budget principal 2020 :

Imputation	Crédits ouverts	Crédits réduits
27 Autres créances immobilisées	+ 64 437,00 €	
27632 - Région	+ 64 437,00 €	
48 - PROJET DE TERRITOIRE - SCHEMA ORGAN SERV		- 64 437,00 €
2313-48 - Constructions		- 64 437,00 €
<i>Total</i>	<i>+ 64 437,00 €</i>	<i>- 64 437,00 €</i>

Suite au plan d'urgence économique régional adopté par la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir les entreprises touchées par les conséquences de pandémie covid-19 et des mesures de confinement, et notamment la création du fonds région unie (FRU),

Vu la décision administrative n°2020-10 de participation au fonds région unie, suivant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les Communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon ainsi que la convention de participation, fixant le montant de participation de la communauté de communes Plaine Limagne à 3 € par habitant, soit la somme de 64 437 € (conformément au décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 – population totale de la communauté de communes Plaine Limagne : 21 479 habitants,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'adopter la décision modificative n°1, pour permettre le règlement de la participation à la région.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 28/07/2020
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

